



C4 Ventures

Rapport Article 29 Loi Energie Climat

C4 Ventures Management SAS

C4 Ventures Management est une société de gestion française agréée par l'AMF depuis le 6 février 2020.

Nous gérons un fonds de capital-risque, C4 Ventures 2, SLP déclarée à l'AMF, dont l'encours est de 81,4 millions d'euros.

Notre politique ESG

Nous entrons dans le champ d'application de l'**article 6 de règlement (UE) 2019/2088** du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (**SFDR**).

Bien que non tenue de prendre en compte les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives (PAI) dans notre politique d'investissement, nous avons mis en place une stratégie ESG, disponible sur notre site depuis 2021.

Nous sommes convaincus que les enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) peuvent influencer la performance des entreprises de notre portefeuille, et à ce titre, nous intégrons progressivement ces considérations dans notre approche.

Notre rôle, en tant qu'investisseur en capital-risque, consiste à allouer les capitaux de nos souscripteurs aux porteurs de projets technologiques les plus prometteurs.

Dans cette optique, nous sommes engagés dans une démarche de progrès continu et nous aidons nos startups en portefeuille à intégrer les critères ESG dans leurs activités traditionnelles.

Lancement de C4V III

En 2025, C4 Ventures lancera son troisième fonds, C4V III, classé article 8 au sens du règlement SFDR. Ce nouveau véhicule concrétise une étape importante dans la structuration de notre approche ESG.

À cette occasion, tous les outils développés depuis 2021 – tels que le questionnaire ESG de pré-investissement, ou le suivi annuel ESG des participations – seront pleinement déployés.

C4V III reflètera ainsi notre volonté d'intégrer les enjeux de durabilité à chaque étape du cycle d'investissement.

Ressources allouées à la stratégie ESG

Depuis 2023, nous avons renforcé nos moyens en allouant un équivalent temps plein (ETP) aux sujets ESG.

Notre dispositif comprend :

- L'envoi annuel d'un questionnaire ESG à chaque société en portefeuille pour évaluer leur maturité sur les trois piliers E, S et G ;
- L'établissement d'un rapport ESG global et d'analyses individuelles, partagés avec nos investisseurs (LPs) et les sociétés concernées ;
- La réalisation d'un premier bilan carbone incluant nos opérations et une estimation des émissions de nos participations, accompagné de plans d'actions et objectifs de réduction, en cours de formalisation.

Signataire des PRI

Depuis 2023, C4 Ventures est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), et s'est engagée à appliquer les six principes fondateurs, notamment l'intégration des critères ESG dans ses processus d'analyse, d'investissement et de reporting.